

INFOS

Milieux aquatiques

Incident dans les locaux du service départemental de la Nièvre

L'UNSA-Ecologie interpelle la Directrice générale

Après avoir interpellé la Ministre de l'Ecologie sur ces faits inacceptables, l'Unsa-Ecologie a adressé un courrier à la Directrice générale de l'Onema.

Le 17 novembre prochain, nous avons une audience auprès de Ségolène ROYAL. Ces agressions multiples, programmées et impunis seront abordées afin qu'elle prenne les mesures nécessaires.

Madame la Directrice générale,

Comme vous devez le savoir, le 15 octobre dernier, une manifestation a eu lieu à NEVERS, dans la NIEVRE. Organisée par la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) et les Jeunes Agriculteurs à NEVERS, les objectifs de cette manifestation étaient de dénoncer la réglementation et d'alerter sur la manière dont il vivent les contrôles de leurs exploitations. Cette manifestation a dégénéré jusqu'à s'en prendre aux administrations dont l'implantation de l'ONEMA.

Effectivement, dès le matin, avant même la rencontre avec Madame La Préfète prévue l'après-midi, les agriculteurs sont allés devant la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la NIEVRE, puis devant le local technique du service départemental de l'ONEMA, non pas pour une simple manifestation pacifique, mais bien pour vandaliser, détruire et salir nos administrations chargées de la police administrative et judiciaire. Ils ont projeté du fumier sur la facade du local technique de l'ONEMA. Plus grave encore, la porte d'entrée a été fracturée pour y déposer également du fumier. L'outil de travail des agents de l'ONEMA a été souillé et attaqué par la violence du monde agricole.

Cette manifestation faisant suite à des contrôles dans des exploitations agricoles, le président des Jeunes Agriculteurs de la Nièvre estime que ces contrôles sont « complètement injustifiés ». Face à cela, Madame La Préfète a seulement proposé « de montrer au gouvernement ce qu'est une année type de contrôles » en insistant sur la manière dont ils sont vécus par les agriculteurs.

Les agriculteurs étant venus pour en découdre, ils ont souhaité à leur tour montrer au gouvernement et donc à Madame La Préfète ce qu'est une manifestation agricole sous le signe de la négociation. Dans



un déchaînement dévastateur, ils ont déversé le contenu des 130 tracteurs face à la Préfecture. La matière, du fumier et du purin, salit finalement l'administration qu'est la Préfecture.

Afin d'améliorer la qualité de l'eau et de veiller au bon état des milieux aquatiques, les agents de terrains appliquent la réglementation environnementale de l'Etat par des contrôles inscrits dans un plan de contrôle signé par le Préfet. De plus, ce plan de contrôle départemental a l'ambition de répondre aux enjeux de la directive cadre sur l'eau, avec un risque de contentieux si ces enjeux ne sont pas respectés.

Enfin, rappelons que le contrat d'objectif 2013-2018 de l'établissement public, réaffirmant notamment les orientations en matière de police de l'eau et des milieux aquatiques, a été signé par la Ministre en 2013.

Les missions régaliennes doivent être soutenues sans aucune faille par l'Etat.

Les établissements publics de l'Etat doivent assurer la défense de leurs personnels. Cela doit rester un principe intangible de la République. Ce soutien infaillible est essentiel pour que le « bras armé » de l'Etat fasse respecter le droit et la loi en faveur de l'environnement. Depuis ces incidents dans la Nièvre, votre soutien est inexistant. La dégradation du climat entre le monde agricole et les services de police de l'environnement ne laisse présager rien de bon. Aujourd'hui, il s'agit de destructions strictement matériels, mais demain cela pourrait se traduire aussi par des violences physiques sur vos agents chargés de la police de l'environnement.

Nous vous demandons, Madame la Directrice générale de présenter clairement et publiquement votre soutien indéfectible envers les agents chargés de missions de police de la Nièvre.

Nous vous demandons également de saisir immédiatement le Parquet pour que soient engagées des poursuites judiciaires contre les auteurs de ces faits punissables.

La loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires vous impose, en tant que Directrice générale et employeur publique, de protéger les agents de l'Onema contre toutes les agressions, injures ou menaces dont ils pourraient être victimes.



Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter !!!

Secrétaire général

06-08-57-72-62

unsa.ecologie@orange.fr

POURQUOI ADHERER A L'UNSA-ECOLOGIE ?

L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'Administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un **Corps de l'Environnement intégrant une véritable Police de l'environnement** et valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial.

Pour cette raison, notre OS est présente dans divers groupes de travail, comme par exemple le groupe de travail sur la pénibilité ou sur le marché habillement. L'UNSA est force de propositions. Il n'est pas question de laisser l'administration décider seule de notre avenir.

APPEL A COTISATION - Tous ensemble plus forts !!!

Cotisation UNSA-Ecologie : 0,34 Euro x INM au 1er janvier 2014

(à savoir : 66,6% déductible des impôts)

Le bulletin de cotisation pour les nouveaux adhérents se trouve sur :

www.unsa-ecologie.fr